



LISTE DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE BÂTI IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Éléments bâtis	Parcelles concernées
1	Église saint-pierre - saint-gervais	AD 237
2	Château de la Pierre	AD 237
3	Fort Auguste	RUE OLI FRANÇOIS
4	Château de la Pierre	AD 237
5	Château de la Pierre	AD 237
6	Château de la Pierre	AD 237
7	Château de la Pierre	AD 237
8	Château de la Pierre	AD 237
9	Château de la Pierre	AD 237
10	Château de la Pierre	AD 237
11	Château de la Pierre	AD 237
12	Château de la Pierre	AD 237
13	Château de la Pierre	AD 237
14	Château de la Pierre	AD 237
15	Château de la Pierre	AD 237
16	Château de la Pierre	AD 237
17	Château de la Pierre	AD 237
18	Château de la Pierre	AD 237
19	Château de la Pierre	AD 237
20	Château de la Pierre	AD 237
21	Château de la Pierre	AD 237
22	Château de la Pierre	AD 237
23	Château de la Pierre	AD 237
24	Château de la Pierre	AD 237
25	Château de la Pierre	AD 237

LISTE DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE BÂTI IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Éléments bâtis	Parcelles concernées
26	Château de la Pierre	AD 237
27	Château de la Pierre	AD 237
28	Château de la Pierre	AD 237
29	Château de la Pierre	AD 237
30	Château de la Pierre	AD 237
31	Château de la Pierre	AD 237
32	Château de la Pierre	AD 237
33	Château de la Pierre	AD 237
34	Château de la Pierre	AD 237
35	Château de la Pierre	AD 237
36	Château de la Pierre	AD 237
37	Château de la Pierre	AD 237
38	Château de la Pierre	AD 237
39	Château de la Pierre	AD 237
40	Château de la Pierre	AD 237
41	Château de la Pierre	AD 237
42	Château de la Pierre	AD 237
43	Château de la Pierre	AD 237
44	Château de la Pierre	AD 237
45	Château de la Pierre	AD 237
46	Château de la Pierre	AD 237
47	Château de la Pierre	AD 237
48	Château de la Pierre	AD 237
49	Château de la Pierre	AD 237
50	Château de la Pierre	AD 237

* Les emplacements sont parfois composés de plusieurs constructions orientées une unité architecturale, le recensement est fait sur le plan pour ces ensembles ne correspondant pas à la localisation précise d'une seule parcelle.

Légende

STYPESC

- élément bâti à protéger et/ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
- bande d'inconstructibilité de 100 m (RD 206) et de 75 m (RD 966) de part et d'autre de l'axe des voies au titre de l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme
- emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme
- mur de clôture à protéger et/ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-18 du Code de l'urbanisme
- secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme
- A, 60 % des logements réalisés seront des logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU
- B, 30 % des logements réalisés seront des logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU
- courts d'air
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- espaces à protéger et/ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- alignement d'arbres à protéger et/ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- arbres remarquables à protéger et/ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- éléments de patrimoine écologique et trame verte et bleue (R151-43)

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Objet	Bénéficiaire
1	Élargissement de la rue du Godet - 4 parties (attendre 12m)	Commune
2	Accès Sud pour voirie d'infrastructure au secteur des Grazons (largeur 5m)	Commune
3	Élargissement de débouché est pour une liaison vers le secteur du Cocheureu	Commune
4	Réalisation d'une aire de stationnement (largeur 30 mètres)	Commune
5	Élargissement de passage (largeur 5m)	Commune
6	Passage pour la création d'une infrastructure d'assainissement dans le secteur du Pont aux Moines (largeur 4m)	Orléans Métropole
7	Accès au secteur de Lavau Ouest (largeur 12m)	Commune
8	Élargissement de l'accès Nord et Sud au secteur du Petit Bourgneuf - 2 parties (attendre 10m)	Commune
9	Élargissement de la rue du Croc (attendre 12m)	Commune
10	Aménagement des allées des bois.	Commune
11	Forage d'alimentation en eau potable au lieu-dit la Tourtoirie	Commune
12	Équipements sportifs ou de loisirs, centre aéré - 5 parties	Commune
13	Espaces verts en bordure du canal aval de la rue des Plantes	Commune
14	Passage assainissement entre l'avenue Georges Pompidou et la Rue de la Charpenterie (largeur 5m axe sur canalisation(s) existante(s))	Orléans Métropole
15	Élargissement de l'accès au secteur Le Dardeau - Lavau Ouest - à partir de la rue de la Grange (attendre 12m)	Commune
16	Élargissement de l'accès au secteur Les Mauzures - Le Molli à partir de la rue de la Grange (attendre 5m)	Commune
17	Cheminement piétonnier en bordure du canal en amont de la route de Bou	Commune
18	Évacuation des eaux pluviales depuis le bassin de Lavau (largeur 5m) en bordure de la rue de Lavau - 2 parties	Orléans Métropole
19	Évacuation des Eaux pluviales dans le secteur des Grazons	Orléans Métropole
20	Parking de Grainoup	Commune
21	Infrastructures (trottoir de la rue Blanche et de la rue de Grainoup)	Commune
22	Cheminement piéton - cycliste (une parcelle et largeur 3,00m)	Commune
23	Voie nouvelle en limite de Boigny sur Birome (largeur 20m)	Commune
24	Élargissement de la rue de la Neigelière (largeur 4 m)	Commune
25	Aménagement du carrefour et voirie d'accès au secteur de Grainoup est face à l'avenue d'Arvesheim	Commune
26	Aménagements routiers et stationnement rue Jean Bertin	Commune
27	Élargissement pour le prolongement de la rue Bouche de Molandon (largeur 30 m)	Orléans Métropole
28	Élargissement de l'accès au chemin d'exploitation de la Chevre (attendre 12 m)	Commune
29	Bassin d'accumulation d'eaux pluviales au lieu-dit la Charpenterie Est et liaison avec la Rue de la Charpenterie	Orléans Métropole
30	Passage assainissement entre le Chemin des Mauzures, la Hépinrière et l'avenue Jean Beaudon	Orléans Métropole
31	Infrastructure d'assainissement dans le secteur de la Malellerie	Orléans Métropole
32	Évacuation des eaux pluviales du Rousseau des bois - 5 parties (largeur 5m axe sur canalisation(s) existante(s))	Orléans Métropole
33	Liaison avec la rue de la Cigogne pour la création d'une infrastructure d'assainissement (largeur 5 m) y compris l'implantation d'une fosse	Orléans Métropole
34	Évacuation des eaux pluviales de l'horloge - 3 parties (largeur 5m axe sur canalisation(s) existante(s))	Orléans Métropole
35	Infrastructure d'assainissement dans le secteur du Champ des Moulins	Orléans Métropole
36	Infrastructure d'assainissement dans le secteur de la rue de Gaugny	Orléans Métropole
37	Infrastructure d'assainissement dans le secteur de la Fosse aux Renards	Orléans Métropole
38	Élargissement venelle des Muids	Commune
39	Infrastructure d'assainissement dans le secteur de l'Abbaye du Pressoir	Orléans Métropole

Nota : Les emplacements réservés au bénéfice de Orléans Métropole correspondent à une bande de 2,50 m de part et d'autre du (ou des) collecteur(s). La position exacte peut varier en fonction de la localisation exacte du (ou des) collecteur (s) présent(s) sur le terrain.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Désignation	Type de classement	Hauteur	Parcelles concernées
1	Chêne rouge	caractère paysager et esthétique	30 m	ZP 16
2	Cèdre du Liban	caractère isolé et esthétique	25 m	ZH 765
3	Palmer	caractère existant	7 m	ZH 362
4	Noyer	caractère paysager	15 m	ZH 529
5	Alignement de tilleuls argentés	caractère paysager	12 m	ZK 38, 39
6	Pin laricio	caractère paysager et paysager	30 m	ZK 80
7	if taillé	caractère isolé et esthétique	6 m	ZM 24
8	Alignement de platanes	caractère paysager et paysager	30 m	ZL 121, AD 172
9	Sauze pleureur	caractère paysager	25 m	AD 225
10	Noyer	caractère paysager	12 m	ZI 136
11	Séquoias	caractère paysager	30 m	ZS 249
12	Séquoias	caractère paysager	30 m	ZS 14
13	Alignement de chènes verts	intérêt de l'essence	9 m	ZR 252
14	Résineux dans un parc : 1 cèdre et 1 séquoia	caractère paysager	25 m	ZR 25
15	Tilleul de Hollande	intérêt de l'essence	10 m	ZR 6
16	Noyer	caractère paysager	12 m	ZW 38
17	Sauze pleureur	caractère isolé et esthétique	20 m	ZK 1, 2
18	Noyer	caractère paysager	17 m	ZP 306
19	Résineux	caractère paysager et paysager	30 m	ZK 14
20	Alignement d'érables plans	caractère paysager	variable	RD 960
21	Cèdre du Liban	caractère paysager	15 m	ZD 68
22	Noyer	caractère isolé	15 m	ZB 206
23	Noyer	caractère isolé et isolé	15 m	ZY 18
24	Noyer	caractère isolé	9 m	ZR 168
25	Noyer	caractère isolé et esthétique	17 m	ZB 339, 340